

SAISON 2023-2024

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/32^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 7/01/2024

FÉMININES

5877008	AS CHELLES	-	US ÉZANVILLE / ÉCOUEN	5895035
5877009	CLAYE-SOUILLY SHB	-	EXEMPT	
5877035	US VAIRES EC	-	EXEMPT	
5877037	USM VILLEPARISIS	-	VILLEMOMBLE HB	5893055
5877043	HBC THIERRY PONTAIN	-	US IVRY	5894004
5877087	CS COUNTRY	-	EXEMPT	
5878006	AUBERGENVILLE HB	-	EXEMPT	
5878012	LE CHESNAY YHB	-	COURBEVOIE HB	5892014
5878022	HB BOIS-D'ARCY	-	CERGY HB	5895062
5878027	ENT. CENTRE-YVELINES HB	-	EXEMPT	
5878044	ES LE PERRY	-	USM MALAKOFF	5892019
5878046	HB BOUCLE-DE-SEINE 78	-	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	5895020
5878075	ASHB LES MUREAUX	-	CSM PUTEAUX	5892024
5878076	ST-GERMAIN HB	-	BOIS-COLOMBES SP.	5892010
5891015	SCA 2000 ÉVRY	-	CS MEAUX	5877019
5892009	COM BAGNEUX	-	PARIS XO	5875098
5892012	CLAMART HB	-	CL. GARGES HB	5895059
5893001	AS BONDY	-	CHB BRY	5894058
5893002	HBC GAGNY	-	CSA KREMLIN-BICÊTRE	5894005
5893005	NOISY-LE-GRAND HB	-	EXEMPT	
5893008	CM AUBERVILLIERS	-	AAS SARCELLES	5895065
5893009	AULNAY HB	-	PARIS SC	5875056
5893012	BLANC-MESNIL SP.	-	HBC SERRIS VE	5877072
5893022	MONTFERMEIL HB	-	CSM FINANCES	5875001
5893053	HBC ROMAINVILLE	-	CS MONTERELAIS	5877023
5893069	VILLEPINTE HBC	-	VILLIERS EC	5894035
5893074	ST-DENIS HB	-	US FONTENAYSIENNE	5894019
5894001	US ALFORTVILLE	-	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	5892002
5894040	ES VITRY	-	AC BOBIGNY	5893013
5895001	COM ARGENTEUIL	-	AVON HB	5877001
5895022	HBC ST-LEU / TAVERNY	-	AS MANTAISE	5878002
5893074	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE	-	ES COLOMBIENNE	5892004

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

RAPPELS

Règle de participation

Toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Toute joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.